



Conseil régional
Groupe FRONT DE GAUCHE
PCF et République & socialisme

CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2019

Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020

Titre II – dispositions relatives aux charges
Annexe 10 – Transports et Mobilités (CR 2019-910)
Investissement
Chapitre 907 « Environnement »
78 – Autres actions
Circulations douces

Amendement

Sur le programme « Circulations douces », une nouvelle action est créée au BP 2020, intitulée « Réseau Express Régional Vélo (RER V) », dotée de 200 M€ en AP et 20M€ en CP.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 908 « Transports », sous-fonction 82 « Routes et voiries », code fonctionnel 821 « Voirie nationale », programme « Aménagement des infrastructures de voirie nationale ».

Exposé des motifs

Changer de braquet pour la politique vélo avec un « RER V »

Le développement des circulations douces, et en particulier l'usage du vélo, répond à des enjeux franciliens importants en termes de mobilité, de qualité de l'air, de santé, de lutte contre le bruit, ou encore de tourisme. La multiplication des pics de pollution ces dernières années, avec les dangers sanitaires qui en découlent, montre l'urgence à changer les pratiques en matière de mobilité des franciliens, en renforçant la part modale du vélo.

La politique de développement du vélo constitue, avec celle des transports en commun à laquelle elle est étroitement liée, l'un des plus grands défis pour notre région dans les années à venir. Cette dernière doit se montrer plus ambitieuse en la matière.

De même, l'intermodalité est au cœur des politiques de mobilité. Étant donnée la cohérence nécessaire entre politiques de développement des transports en commun et du vélo, il est indispensable qu'IDF Mobilités soit doté d'une compétence spécifique sur la politique vélo. IDF Mobilités commence à agir sur ces questions, il faut donc l'encourager à faire plus et mieux, avec plus de moyens.

Ces ambitions, en particulier pour la réalisation d'infrastructures cyclables, doivent pouvoir s'appuyer sur des ressources financières conséquentes et de long terme. Il faut pour cela que l'exécutif régional et celui d'IDF Mobilités agissent sans relâche auprès de l'État, qui doit apporter de telles ressources.

La Région pour sa part, peut et doit aller de l'avant, en mobilisant dès à présent des moyens importants. Plusieurs associations, réunies dans le collectif Vélo Ile-de-France, rassemblant près de 4 000 adhérents, travaillent sur **l'idée d'un réseau express régional vélo (RER V), selon une approche globale du territoire régional, et dépassant la logique des communes.**

Alors que la présidente de la Région et d'Ile-de-France Mobilité s'est déclarée « intéressée par la proposition d'un RER V », notre collectivité doit dès à présent faire un effort concret pour soutenir ce projet, avec un engagement financier fort à hauteur de 35 millions permettant la mise en œuvre d'un tel projet d'aménagement cyclable francilien.

Céline MALAISE
Présidente de groupe